Pour Qui ?

Pour toute personne atteinte d'une maladie neurodégénérative diagnostiquée et présentant des troubles cognitifs à un stade léger à modéré.

Combien ça coûte ?

Les séances sont financées par l'Autorité Régional de Santé.

Par Qui ?

La demande peut être faite par l'usager, son entourage, un professionnel médico-social.
L'accompagnement est soumis à une **prescription médicale.**

Qui est-ce ?

Une équipe composée de :
- Infirmier coordinateur (selon le secteur)
- Assistants de soins en gérontologie
- Ergothérapeute

Où ?

Au **domicile** de l'usager.

Combien de temps ?

12 à 15 séances par an renouvelable une fois.

Pourquoi ?

- Proposer une stimulation cognitive adaptée
- Encourager la mise en place ou la réévaluation d'un plan d'aide
- Proposer des outils adaptés pour favoriser l'autonomie au quotidien
- Soutenir et conseiller les aidants